



musée
Nicéphore
Niépcé

Concours « Paroles d'images »

OBJET DU CONCOURS

Le Festival Chefs Op' en Lumière organise un concours gratuit destiné aux jeunes de 12 à 20 ans (2 catégories : 12-15 ans et 15-20 ans).

Ce concours s'inspire de la démarche du réalisateur Takeshi Kitano qui a proposé à un certain nombre de réalisateurs le jeu suivant : choisir quatre photos parmi 69 préalablement sélectionnées, les réunir sur une page et les légènder pour imaginer une fiction (numéro spécial Ciné-Manga, Cahiers du cinéma n°600, avril 2005).

REGLEMENT DU CONCOURS

Les participants devront concevoir des « Paroles d'images » en sélectionnant 4 photos à partir du corpus de 40 clichés que le Musée Niépce a choisis dans son fonds (10 artistes ont donné leur accord pour l'utilisation de leurs travaux pour le concours).

Vous pouvez demander les planches de photos au format PDF en écrivant à fanchon.smetaniuk@orange.fr

Le sujet est libre. Il pourra s'agir d'un récit narratif, poétique, ou expérimental. Le ton pourra être réaliste, fantastique, énigmatique, humoristique...

Les jeunes pourront candidater individuellement ou en groupe de 4 personnes maximum.

Les créations devront être envoyées par mail à l'adresse fanchon.smetaniuk@orange.fr entre le 1er décembre 2023 et le 6 février 2024.

La participation au concours implique de la part des participants l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le concours est ouvert à tout élève répondant aux critères de sélection énoncés ci-dessous :

- Les participants doivent avoir entre 12 ans et 20 ans au 1er mars 2024

- Les photographies doivent rigoureusement provenir du fonds d'images sélectionnées par le Festival et mises à disposition par le musée Nicéphore Niépce
- Textes et photos doivent tenir sur deux page A4 maximum, format portrait
- La création doit avoir un titre
- Chaque photo sera numérotée de 1 à 4, et sera suivie du texte imaginé
- Les textes par leur propos ne doivent pas être contraires à la législation française. Seront notamment illicites les textes contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs, à caractère diffamatoire ou injurieux, à caractère raciste, antisémite, xénophobe, révisionniste, incitant ou faisant l'apologie de la violence ou de la discrimination sous toutes ses formes
- Les textes restent la totale propriété de leurs auteurs mais ils pourront être publiés sur le site internet du festival (www.festivalchefsop.fr), sur les panneaux d'affichages du festival à l'Espace des Arts ou autres formes de diffusion proposées par le musée Nicéphore Niépce.

Tout texte ne répondant pas à ces critères ne sera pas accepté par le comité de sélection.

DEPOT DES CANDIDATURES ET DISPOSITIF DE SELECTION

La période d'inscription est ouverte du 1^{er} décembre 2023 au 6 février 2024.

Envoi des fichiers PDF à l'adresse mail suivante : fanchon.smetaniuk@orange.fr

Le ou les participant(s) devront également faire parvenir à la même adresse les informations suivantes :

- Le titre de ces « Paroles d'images »
- Les nom, prénom, adresse postale, adresse mail et éventuellement numéro de téléphone mobile de chaque participant
- Les mentions : « J'atteste / nous attestons sur l'honneur être l'auteur/les auteurs de ces « Paroles d'images » et j'autorise / nous autorisons sa diffusion sur le site internet du festival, sur les panneaux d'affichage à l'Espace des Arts ou autres formes de diffusion proposées par le musée Nicéphore Niépce. »
- Une photocopie de la carte d'identité

SELECTION DES GAGNANTS

Un jury composé de personnes compétentes et qualifiées désignera les deux meilleures « Paroles d'images » : une pour la catégorie collègue et une pour la catégorie lycée.

Les organisateurs du festival contacteront par téléphone et courrier électronique les gagnants du concours avant le 4 mars 2024.

Les gagnants du concours seront récompensés par un prix d'une valeur de 150 euros pour chaque catégorie. Le prix sera à partager entre les participants en cas de travail de groupe.

Les noms des gagnants seront annoncés le samedi 9 mars 2024 lors de la cérémonie de clôture.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, pour des raisons indépendantes de leur volonté (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement considéré par elles comme rendant impossible l'exécution du concours dans les conditions initialement prévues), le concours était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

Les organisateurs se réservent le droit de procéder à des vérifications des méthodes utilisées par le participant et déterminer les conséquences qu'ils jugent utiles.

VALIDATION ET ACCÈS AU RÈGLEMENT DU CONCOURS

L'intégralité du règlement sera accessible en ligne sur la page Internet du site où il pourra être imprimé : www.festivalchefsop.fr

Pour tout renseignement complémentaire, adressez un message à fanchon.smetaniuk@orange.fr